



Heure non-payée, mes employeurs font la sourde-oreille

Par **pyromaster77430**, le **21/01/2008 à 14:42**

Bonjour cela fait 6 mois que j'ai été embauché en CDI et je me suis aperçu que des heures m'étaient impayées, cela revient au total à 114.43€ brut. Mes employeurs me traînent en bateau depuis 1 mois et j'aimerais savoir mes choix possibles (Prud'homme?) et le temps que cela prendra (environ 1 an d'après mes sources) ainsi que ce que je gagnerai en dédommagement? Merci de votre aide

Par **grumman f14**, le **06/02/2008 à 18:07**

bonjour il faut savoir si vous pouvez si c'est le cas apporter ces justificatifs à votre comptable et lui demander de bien vouloir régulariser votre situation avec toute la sympathie que cela impose si vous "traînez" votre employeur au prud'homme attendez-vous à avoir une vie professionnelle très mouvementée pour 114 euros patientez un peu. Joignez en même temps que votre réclamation à votre comptable vos fiches de paie ainsi que les justificatifs de vos heures travaillées. Cordialement grumman f14